

## Naissance du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

**Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, a le plaisir d'annoncer la création du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, classé par le décret publié au Journal Officiel du 30 mars 2012. Tout le réseau des Parcs salue la naissance de ce nouveau Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - 48e Parc régional français !**

Cette création vient valoriser un patrimoine naturel, culturel et paysager d'un territoire rural riche de sa diversité ainsi que le travail de concertation mené par les élus, les habitants et l'équipe technique de ce 48e Parc, présidé par Marc Daunis, Sénateur, Maire de Valbonne Sophia Antipolis. Il couvre 45 communes hébergeant 31 300 habitants sur 89 000 hectares et devient ainsi le sixième Parc de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (avec les Parcs naturels régionaux des Alpilles, de Camargue, du Queyras, du Luberon et du Verdon).

2012 - année du 45e anniversaire de la création des Parcs par la DATAR et donc de la création de ce 48e Parc, la création du Parc des Préalpes d'Azur témoigne de la reconnaissance et de la vitalité des Parcs naturels régionaux qui, depuis leur origine, visent à concilier développement économique, cohésion sociale, protection de l'environnement et valorisation du patrimoine culturel dans une démarche concertée et novatrice entre toutes les forces vives des territoires de Parcs.

### Les communes du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - dans le département des Alpes-Maritimes :

- en totalité les territoires des communes de : Aiglun, Andon, Ascros, Bézaudun-les-Alpes, Bonson, Bouyon, Briançonnet, Cabris, Caille, Caussols, Cipières, Collongues, Coursegoules, Cuébris, Escragnolles, Gars, Gilette, Gourdon, Gréolières, La Penne, Le Bar-sur-Loup, Les Ferres, Les Mujouls, Pierrefeu, Revest-les-Roches, Roquesteron, Roquestéron-Grasse, Saint-Antonin, Saint-Auban, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery, Sallagriffon, Séranon, Sigale, Spéracèdes, Toudon, Tourette-du-Château, Valderoure ;

- en partie les territoires des communes de : Carros, Gattières, Grasse, Le Broc, Saint-Jeannet, Tourrettes-sur-Loup, Vence.

*La charte du parc (approuvée par le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur le 16 décembre 2011) pourra être consultée au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature), à la préfecture de la région PACA ainsi qu'aux sièges de la région et de l'organisme de gestion du parc.*

**Contact presse : Géraldine Falek - [gfalek@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:gfalek@parcs-naturels-regionaux.fr) – Tél. : 06 30 71 34 58**



**Fédération des Parcs naturels régionaux de France**

9, rue Christiani - 75018 Paris

Tél : 01 44 90 86 20

Fax : 01 45 22 70 78

Site web : <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr>